Assurance : Délai de déclaration des sinistres d'Al Haouz prorogé de 20 jours

La Fédération Marocaine de l'Assurance (FMA) tient à informer les victimes du séisme d'Al-Haouz que le délai de **20 jours pour la déclaration des sinistres a été prorogé de 20 jours supplémentaires par les pouvoirs publics.**

Les sinistrés disposent ainsi, à compter du 28 septembre 2023, d'un délai supplémentaire de 20 jours pour déclarer l'ensemble des préjudices, matériels et ou corporels, qu'ils ont subi.

Pour en savoir plus, les assurés concernés sont invités à contacter leur assureur qui les guidera dans la démarche à suivre et leur fournira les informations nécessaires concernant les contrats d'assurance donnant droit à indemnisation. Les contrats en question sont nombreux et comprennent également l'assurance auto pour les dégâts au véhicule, mais aussi pour les préjudices corporels subis par son propriétaire, son conjoint et ses enfants.

Les Entreprises d'Assurances sont pleinement engagées auprès de leurs assurés pour les indemniser au regard des préjudices corporels et/ou matériels consécutifs à cet événement, pour autant qu'ils se trouvent dans l'une des zones qui seront définies comme sinistrées au sens de la loi.

الجامعة المغربية للتأمين
Fédération Marocaine de l'Assurance